

Vos actions en tant qu'éleveur sont essentielles dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens

Si aucune mesure n'est prise, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) s'attend, d'ici 2050, à ce que des bactéries résistantes provoquent des maladies intractables qui feront jusqu'à **10 millions de morts**.

Quelle est la cause du problème ?

Une utilisation intensive et inappropriée d'antibiotiques chez les êtres humains et les animaux entraîne une plus grande résistance des bactéries. Les bactéries résistantes chez les animaux peuvent être transmises aux êtres humains.

Comment s'attaquer à ce problème ?

Les antibiotiques doivent être utilisés de manière consciencieuse et ciblée. Aussi bien l'être humain, l'animal que l'environnement sont concernés et chaque secteur doit prendre ses responsabilités.

Comment pouvez-vous aider en tant qu'éleveur ?

Établissez un plan d'action pour votre entreprise. Parlez-en avec votre vétérinaire.



2017

Diminution de 50 % des prémélanges avec des antibiotiques

2020

Diminution de 50 % de l'utilisation d'antibiotiques

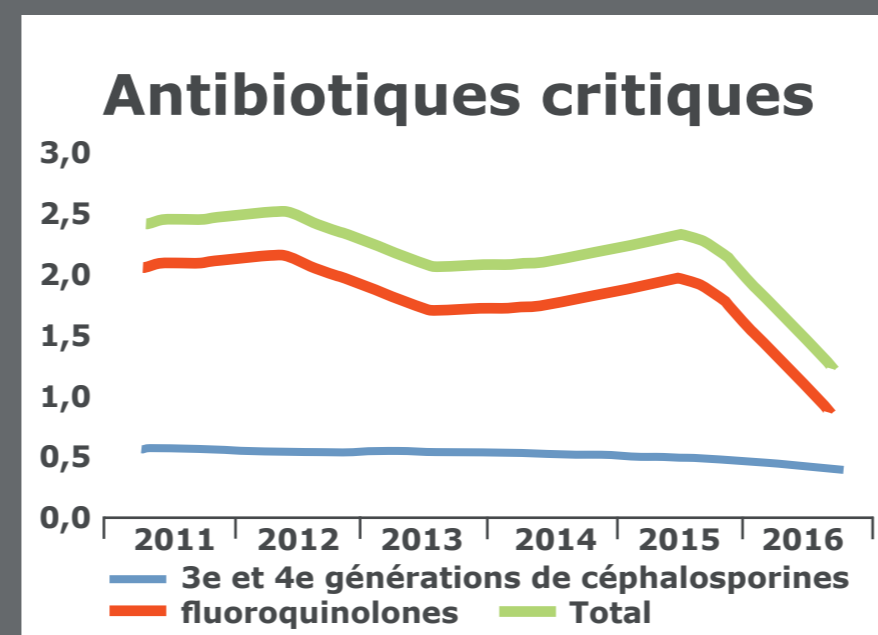
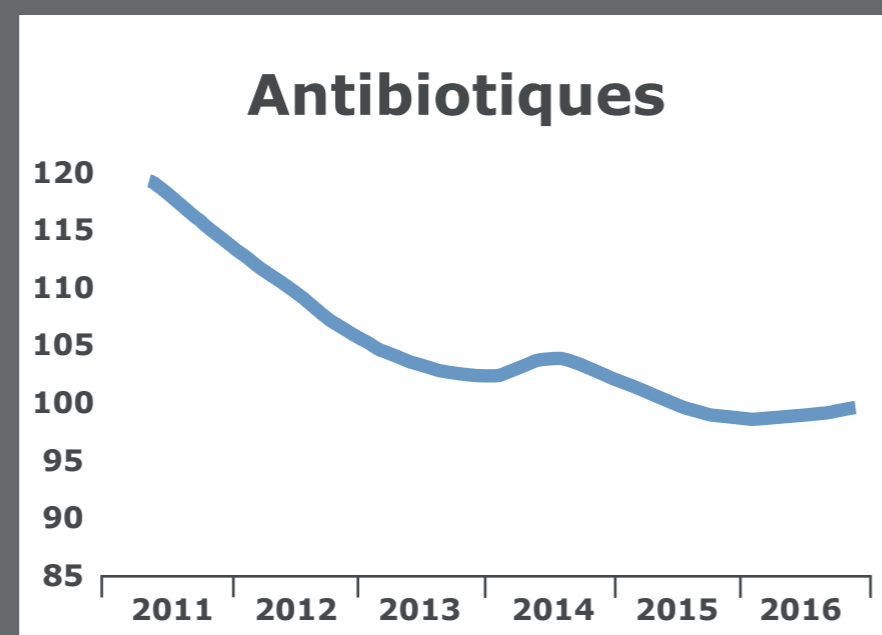
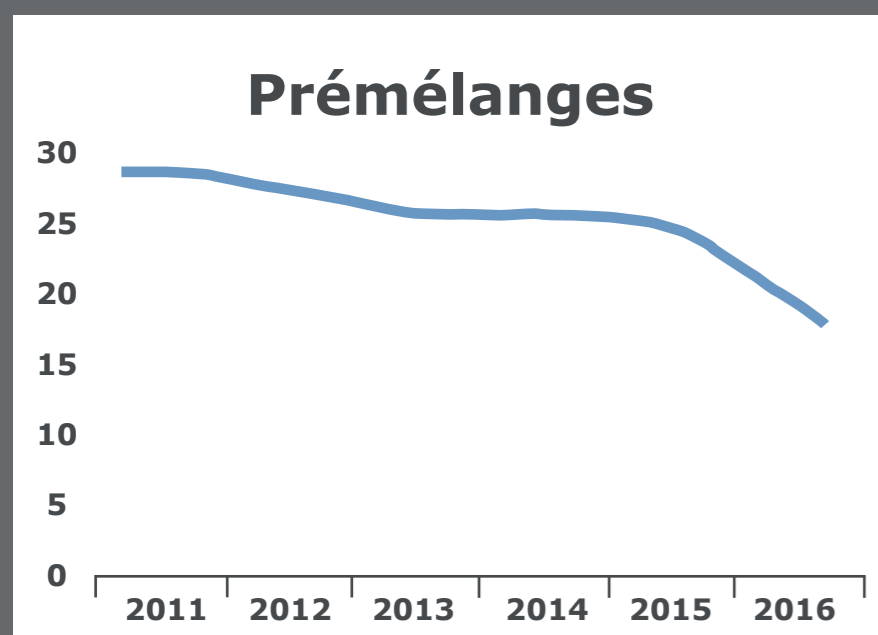
2020

Diminution de 75 % de l'utilisation d'antibiotiques critiques

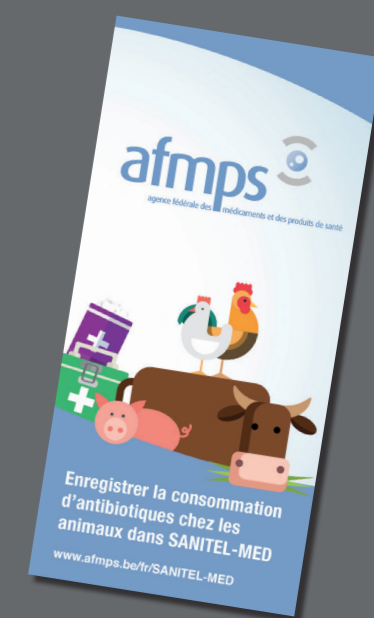
Mesures émanant des pouvoirs publics

- **Suivi global** de l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux au niveau belge, grâce au monitoring BelVet-Sac.
- **Enregistrement électronique obligatoire** par le vétérinaire, de tous les antibiotiques utilisés dans chaque exploitation.
- **Contrôles** de l'AFMPS auprès des vétérinaires concernant l'enregistrement correct des données dans SANITEL-MED et le respect des conditions d'utilisation d'antibiotiques critiques.
- **Conditions légales** concernant l'utilisation d'antibiotiques critiques, telles que l'échantillonnage obligatoire et la détermination de la sensibilité du germe en cause.
- **Taxe** pour les titulaires d'enregistrement sur chaque conditionnement d'antibiotiques acheté pour les animaux. Avec cette taxe, des initiatives autour de la résistance aux antimicrobiens sont financées, comme des actions de sensibilisation ciblées, des recommandations sur l'utilisation prudente et l'établissement de formulaires, et ce en collaboration avec l'AMCRA (Centre de connaissance concernant l'utilisation et les résistances aux antibiotiques chez les animaux).

Évolution de l'utilisation (en milligrammes de médicament/kilogramme de biomasse)



SANITEL-MED est l'application en ligne dans laquelle sont consignés tous les antibiotiques à usage vétérinaire prescrits, fournis et administrés. Vous pouvez trouver davantage d'informations dans la brochure ou sur www.afmps.be/fr/SANITEL-MED.



Le **vétérinaire** et l'**éleveur** établissent ensemble un **plan d'action** pour réduire l'utilisation d'antibiotiques et ainsi diminuer la résistance bactérienne dans l'intérêt de l'homme et de l'animal.

